

RAPPORT N° 90-4  
au Conseil Municipal

OBJET

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 1990 DE LA REGIE ABATTOIR

L'Abattoir a dû réaliser divers travaux indispensables à la bonne marche de l'établissement, d'un coût global de 212 800 F.

De fait, il apparaît nécessaire de procéder à des modifications au Budget 1990 de la Régie, à hauteur de 178 000 F. Ces modifications consistent :

\* à DIMINUER LA SECTION DE FONCTIONNEMENT de ce montant

Chapitre 61 - Services Extérieurs  
Article 615 - Entretien et réparations ;

\* à AUGMENTER LA SECTION D'INVESTISSEMENT du même montant

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles ;

à VENTILER LES CREDITS comme suit :

66 000 F à l'Article 215 - Installations techniques,  
matériels et outillages industriels ;

112 000 F à l'Article 218 - Autres immobilisations corporelles.

Il vous est demandé d'approuver les Décisions Modificatives au Budget 1990 de la Régie Abattoir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

Décisions Modificatives au Budget 1990  
de la Régie Abattoir

A N N E X E

COMPTES	TRAVAUX A EFFECTUER	MONTANTS	
215	<b>INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIELS ET OUTILLAGES INDUSTRIELS</b>		
	Troccard, défibrineur (facture COMAZZI datant de 1988)	61 300	
	Evaporateur pour chambre froide	28 000	
218	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
	Lanières pour chambre froide		8 000
	Sucettes pour parcs de stabulation (à réaliser)		15 000
	Salle de pesée bovine		29 000
	Grille pour parcs de stabulation et portail		35 500
	Consigne (séparation de la chambre froide)		36 000

TOTAUX DES CREDITS

89 300

123 500

CREDITS DISPONIBLES

23 300

11 500

CREDITS TRANSFERES

66 000

112 000

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur BOX.

M. BOX D. : Je voudrais simplement faire remarquer que ce genre de décision révèle souvent que nous avons prévu trop d'argent au niveau de la Section de Fonctionnement, relativement plus que nécessaire.

Je vous souhaite donc bon courage, pour le Budget 1991 dont les prévisions devront être mieux sériees ou honnêtes, de telle sorte que des économies puissent effectivement être réalisées au niveau budgétaire et des impôts.

LE MAIRE : Très bien. Je constate que vous me rejoignez sur ce point. Cela est parfait.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Bien, je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Une.

Les Décisions Modificatives au Budget 1990  
de la Régie Abattoir  
sont donc adoptées à l'UNANIMITE  
-2 abstentions, dont 1 vote par procuration-.

---